

Arrêté de création de comité de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche  
(ATER) au titre de la campagne 2026

**La Présidente de l'université**

- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu les modalités de recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) votées au conseil académique en date du 12 septembre 2023 et au conseil d'administration en date du 20 octobre 2023 ;
- Vu la note de cadrage relative au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche en date du 21 janvier 2026 pour la rentrée universitaire 2026-2027 ;
- Vu la publication de postes d'ATER en section 61 ;

**Arrête**

Article 1 :

Un comité de recrutement, chargé d'examiner et de classer les candidatures, est créé dans le cadre des opérations de recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) en section 61 (Réseaux Informatiques, Réseaux mobile et sans fil, Internet des objets, réseaux du futur) pour l'INSTITUT GALILEE avec une affectation recherche au laboratoire L2TI.

Article 2 :

Sont nommés membres du comité de recrutement :

- Madame Anissa Mokraoui, représentante de l' INSTITUT GALILEE,
- Madame Thi mai trang Nguyen, représentante du laboratoire L2TI,
- Monsieur Marwen Abdennebi, représentant de la formation de l' INSTITUT GALILEE,
- Monsieur Mohand-yazid Saidi, membre du comité d'experts de la section 61,
- Monsieur Zuheng Ming, membre du comité d'experts de la section 61,

Article 3 :

Madame Anissa Mokraoui est nommée présidente du comité de recrutement.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villetaneuse, le 22/04/2026,

Pour la présidente et par délégation,  
Le Vice-Président du Conseil Académique

Olivier OUDAR

